

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRÉSENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers
 En exercice : 52
 Présents : 43
 Procurations : 6
 Votants : 49
 Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020
 Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND
 Absents : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT
 En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Administration générale. Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Le Président rappelle l'annulation de la délibération 23072020-08 et la nécessité de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) dans les conditions fixées en article L1411-5 du CGCT :

« la composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) pour un EPCI comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doit être composée de 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante. Ils sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. »

Ainsi, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

L'élection des membres, 5 titulaires et 5 suppléants, de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

DELEGUES	Liste 2		COMMUNE	Liste 1	
	PRENOM	NOM		PRENOM	NOM
TITULAIRES	Jean-Yves	PONTHIER	LABEGUDE	Jean-Yves	PONTHIER
	Khalid	ESSAYAR	AUBENAS	Benoit	PERRUSSET
	Philippe	ROUX	ST ETIENNE DE FONTBELLON	Philippe	ROUX
	Gérard	SAUCLES	LAVILLEDIEU	Gérard	SAUCLES
	Martine	TAUPENAS	VESSEAUX	Martine	TAUPENAS
SUPPLEANTS	Marc	GUYON	ST DIDIER SOUS AUBENAS	Marc	GUYON
	Joël	BOYER	UCEL	Joël	BOYER
	Patrick	MAISONNEUVE	FONS	Patrick	MAISONNEUVE
	Aurélien	ROUSSET	VALS LES BAINS	Aurélien	ROUSSET
	Alain	DELAYGUE	LABASTIDE SUR BESORGUE	Alain	DELAYGUE

Accusé de réception en préfecture
 007-200073245-20200924-DEL24092020-13-DE
 Date de télétransmission : 29/09/2020
 Date de réception préfecture : 29/09/2020

Sont désignés assesseurs : Françoise CHASSON et Joël BOYER.

Membres titulaires

Nombre de votants : 49 Bulletins blancs ou nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés : 48
Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 48/5=9,6

La liste 1 obtient 15 voix , soit 1 siège - reste 5,4

La liste 2 obtient 33 voix, soit 3 sièges - reste 4,2

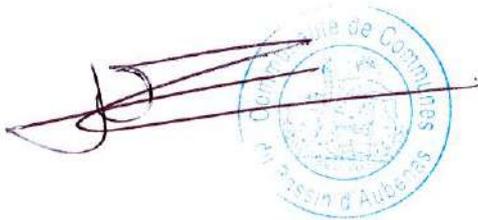
Le cinquième siège est attribué à la liste 1.

Le Conseil Communautaire proclame élus les membres titulaires et suppléants suivants constituant la Commission d'Appel d'Offres:

DELEGUES	PRENOM	NOM	COMMUNE
TITULAIRES	Jean-Yves	PONTHIER	LABEGUDE
	Khalid	ESSAYAR	AUBENAS
	Philippe	ROUX	ST ETIENNE DE FONTBELLON
	Gérard	SAUCLES	LAVILLEDIEU
	Benoit	PERRUSSET	AUBENAS
SUPPLEANTS	Marc	GUYON	ST DIDIER SOUS AUBENAS
	Joël	BOYER	UCEL
	Patrick	MAISONNEUVE	FONS
	Aurélien	ROUSSET	VALS LES BAINS
	Alain	DELAYGUE	LABASTIDE SUR BESORGUE

Le Président de la collectivité étant Président de la CAO.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 septembre 2020
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200924-DEL24092020-13-
DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020